



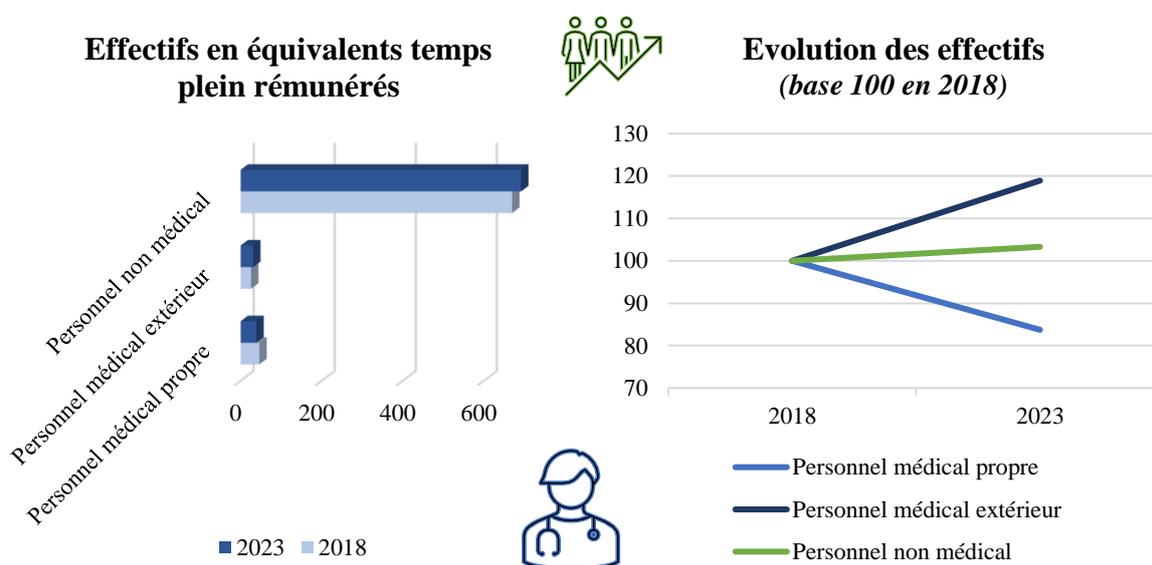
CENTRE HOSPITALIER DE PLOERMEL

Une situation financière préoccupante qui doit conduire l'établissement à mener une réflexion sur son activité à l'échelle de son groupement hospitalier de territoire

Le centre hospitalier de Ploërmel (CHP) intervient sur un bassin de vie marqué par une population limitée, avec une tendance au vieillissement et une offre réduite en médecine libérale. Il assure un rôle de proximité dans le cadre du maillage territorial de son groupement hospitalier de territoire (GHT), dont le centre hospitalier de Bretagne Atlantique (CHBA) à Vannes est l'établissement de référence. Il dispose d'un capacitaire de 418 lits et places, dont 177 en Ehpad, et son effectif comprend 734 professionnels en équivalent temps plein rémunéré, dont 42 personnels médicaux. Son budget de fonctionnement, toutes activités confondues, est de l'ordre de 70 M€ en fonctionnement.

Une gestion territoriale des personnels

La diminution de son effectif médical (-16 % entre 2018 et 2023) conduit le CHP à recourir de plus en plus largement à des médecins extérieurs (mises à disposition en provenance notamment du CHBA, médecins libéraux, intérim médical), qui représentaient 44 % des personnels médicaux en 2023. Parallèlement, le CHP met à disposition des autres établissements morbihannais un nombre croissant d'effectifs non médicaux.



Une activité en baisse malgré le virage ambulatoire

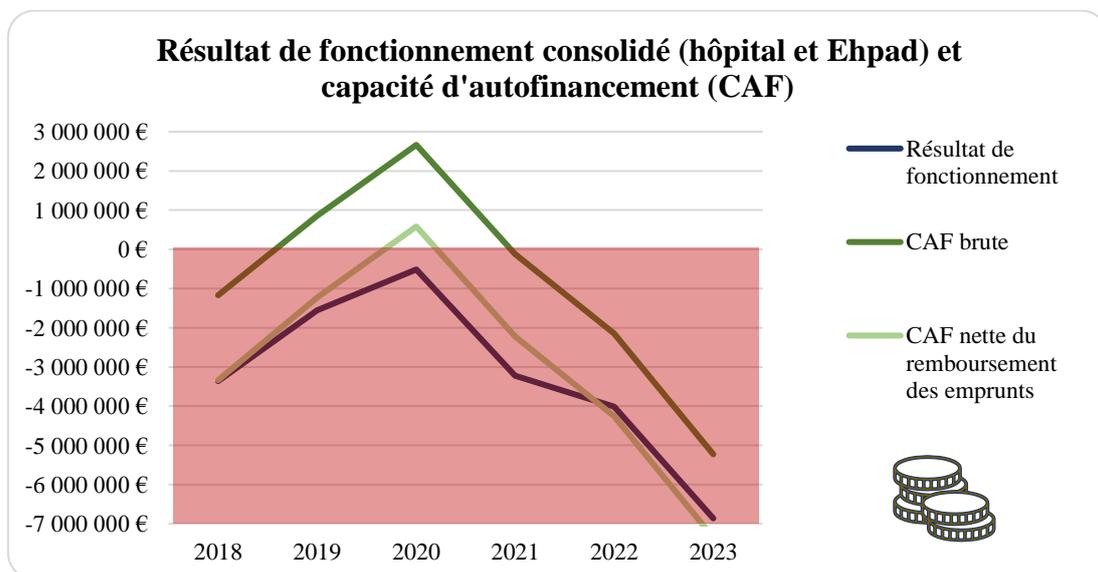
En dépit de ces renforts médicaux, l'activité globale ne parvient pas véritablement à se développer : l'hospitalisation conventionnelle, notamment en chirurgie, enregistre une baisse significative (baisse de plus de 20 % du nombre de journées depuis 2019), tandis



que l'activité ambulatoire ne progresse qu'en médecine, la chirurgie et l'obstétrique diminuant au cours de la période. Le secteur médico-social (Ehpad) n'enregistre pas de meilleurs résultats. En outre, les taux de fuite vers les autres établissements, même dans le cadre du maillage territorial, augmentent depuis 2018 dans tous les domaines en médecine-chirurgie-obstétrique. Si les parts de marché du CHP sur sa zone d'attractivité restent majoritaires en chirurgie, en obstétrique et en cancérologie, elles s'érodent progressivement.

Une situation très dégradée ne permettant pas en l'état d'assurer la soutenabilité financière du projet immobilier

Le CHP est confronté à des difficultés financières préoccupantes : ses résultats annuels sont constamment déficitaires, leur ampleur s'accroît (-6,86 M€ en 2023) avec à la clé un report à nouveau négatif de 29 M€ en 2023, et aucun retour à l'équilibre n'est envisagé à terme, les états prévisionnels de recettes et de dépenses consolidés étant systématiquement votés en déficit. Pour y remédier, la chambre recommande l'adoption urgente d'un plan de redressement pluriannuel et la mise en place d'un suivi subséquent à échéances régulières. Le bilan confirme la gravité de la situation : le fonds de roulement net global est négatif sur l'ensemble de la période, ce qui fait peser d'importantes tensions sur la trésorerie de l'établissement, le CHP ne parvenant pas à honorer ses dettes dans le respect des délais réglementaires.



Dans ce contexte, la construction d'un nouvel Ehpad pour 16,1 M€ apparaît indispensable au regard de la vétusté des locaux et pour permettre à l'établissement de rester attractif. Si elle s'accompagnera d'un important soutien financier de l'État (8 M€) et du département du Morbihan (2,5 M€), elle se soldera toutefois par un reste à charge de 5,6 M€ pour l'établissement. Or, un recours à l'emprunt ne peut être raisonnablement envisagé, compte tenu de l'incapacité du CHP à dégager le moindre autofinancement. En effet, la charge financière de cette dette supplémentaire aggraverait davantage encore les difficultés que rencontre l'établissement depuis plusieurs années.



Une réflexion à mener sur le projet d'établissement et l'organisation de l'offre de soins à l'échelle du territoire du GHT

Le projet immobilier ne peut, au plan financier, raisonnablement être envisagé tant que le CHP n'aura pas assaini sa situation. Cela passe par un renforcement des activités ou leur restructuration, par l'abandon de certaines d'entre elles, ce qui devra être formalisé dans un projet d'établissement, ainsi que par un apurement des dettes fournisseurs, fiscales et sociales et la reconstitution d'un fonds de roulement positif. De même, compte tenu de cette situation financière particulièrement dégradée, la fusion du CHP avec le CHBA ne présente que peu d'intérêt si elle est envisagée sous le seul angle de la consolidation des comptes des deux établissements, comme ce fut le cas en 2021. Pour présenter un intérêt, un tel projet devrait s'inscrire dans une réflexion plus large sur la réorganisation des activités sur chacun des deux sites, ce qui implique de repenser l'offre de soins à l'échelle du territoire du GHT.